



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'alimentation Services des actions sanitaires Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux Département de la santé des forêts 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955	Instruction technique DGAL/SDSPV/2025-17 24/12/2024
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 10

Objet : Méthodologie relative à la mission d'animation du réseau des correspondants-observateurs par les pôles régionaux et inter-régionaux de la santé des forêts.

Destinataires d'exécution

DRAAF Pôles régionaux et inter-régionaux SRAL SERFOB ONF CNPFF

Résumé : La présente note de service vise à préciser les modalités d'animation du réseau de correspondants-observateurs du Département de la santé des forêts par les 6 pôles régionaux et inter-régionaux de la santé des forêts en DRAAF.

Textes de référence :

Note de service DGAL/SDQSPV/2017-96 relative au Dispositif national de surveillance de la santé des forêts

1. Contexte

Le Département de la santé des forêts (DSF) s'appuie sur l'expertise d'un réseau d'environ 270 forestiers de terrain dénommés les correspondants-observateurs (CO). Ces derniers travaillent pour l'essentiel à l'Office national des forêts (ONF), au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) ainsi que dans les services déconcentrés du ministère. Ils participent au réseau de la santé des forêts du DSF en moyenne 30 jours par an. Chaque année, le réseau des CO permet de réaliser environ 15 000 observations sanitaires en forêt en suivant une stratégie nationale de surveillance organisée en 3 axes : le suivi des principaux problèmes forestiers, la surveillance des organismes réglementés et émergents (la SORE), et la veille sanitaire de tous les problèmes ou symptômes détectés en forêt.

Cette organisation originale et flexible, propre au DSF, repose en grande partie sur le pilotage et l'animation du réseau des CO réalisés par les 6 pôles régionaux ou inter-régionaux de la santé des forêts du DSF¹ appuyés notamment par quatre experts nationaux.

La présente note recense les différents moyens à mobiliser par les pôles santé des forêts pour piloter et animer le réseau des CO afin d'assurer la bonne réalisation des missions qui lui sont confiées (surveillance sylvosanitaire, diagnostics des problèmes sylvosanitaires et conseil auprès des gestionnaires et propriétaires forestiers). Des fiches méthodes, jointes à la présente note, présentent en détail ces différents moyens. Une charte du correspondant-observateur visant à réaffirmer le bénéfice mutuel et les engagements réciproques qui caractérisent la relation entre les CO et les pôles santé des forêts, est également jointe.

2. Moyens à mobiliser par les pôles santé des forêts pour assurer l'animation du réseau de correspondants observateurs

Pour mener à bien l'animation du réseau des CO, les personnels en poste au sein des pôles régionaux et inter-régionaux de la santé des forêts, dits « permanents du DSF », doivent mobiliser les différents moyens listés ci-après. Ils disposent pour cela de ressources humaines et financières appropriées.

I) s'investir dans le recrutement et l'accompagnement des nouveaux CO. Il s'agit d'une action stratégique, dans un contexte où de nombreux CO expérimentés partent en retraite et où le renouvellement des compétences devient crucial, afin de pérenniser un maillage territorial et institutionnel adapté au contexte local.

II) organiser des formations à destination des CO : les pôles délivrent une formation continue et adaptée au besoin des CO représentant entre 2 et 5 jours par an. Les pôles peuvent demander la contribution d'intervenants internes au sein du DSF (experts, personnes ressources) ou externe (INRAE, RMT, homologues étrangers...). Le programme de formation inclut obligatoirement une formation d'inter-calibration pour les notateurs des réseaux européens RENECOFOR et le RSSDF (Réseau systématique de suivi des dommages forestiers) qui doit être réalisée chaque année.

III) assurer une programmation et un suivi technique et financier de l'activité des CO : des conventions nationales annuelles sont établies avec les deux principales structures dont relèvent les CO : ONF et CNPF. Le temps passé par les CO est indemnisé conformément à un programme d'activités défini pour l'année. L'activité des CO appartenant aux services déconcentrés du MASA est prise en compte par un indicateur dédié. Au niveau régional, les fournitures et matériels

¹ situés au sein des DRAAFs Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur

nécessaires aux CO ainsi que les frais d'organisation de leur formation sont financés sur la sous-action 18 de l'action 1 du BOP 206 (sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation) du MASA². Le budget est validé à la suite du dialogue de gestion. Un échange entre chef de pôle et chef de SRAL est organisé en amont pour définir les besoins. Les frais d'analyses, hors convention nationale spécifique (ONF pour l'entomologie notamment), portant essentiellement sur la SORE, sont imputés sur la ligne budgétaire spécifique « analyses » du SRAL (activité 1001).

IV) établir un partenariat avec la hiérarchie des CO au sein de leurs maisons d'emploi : les agents permanent du DSF entretiennent des échanges réguliers avec la hiérarchie des maisons d'emploi des CO. Ces contacts permettent notamment de clarifier le fonctionnement (absence de lien hiérarchique entre le CO et le pôle), de valoriser les missions du DSF ou encore de conforter l'appui des partenaires en partageant avec eux les modalités nécessaires pour disposer d'un réseau d'observation complet et efficace.

V) entretenir les liens avec le réseau au quotidien : maintenir la motivation et la compétence d'une communauté de travail de 270 CO, engagés au quotidien dans beaucoup d'autres sollicitations professionnelles, nécessite un fort investissement et une disponibilité quotidienne de la part des permanents des pôles du DSF. Cette activité d'animation mobilise un temps conséquent dans l'activité du pôle : mise à jour de l'expertise par un lien continu avec la recherche, transfert des connaissances en formation ou par des tournées très fréquentes sur le terrain, partage de l'actualité sanitaire régionale, organisation de rencontres et d'échanges (regroupements), réponse réactive aux questions des CO eux-mêmes sollicités par les professionnels notamment en situation de crise, appui aux diagnostics (précision/complément/validation). Dans ce cadre est notamment organisé par chaque pôle un regroupement annuel de ses correspondants-observateurs. La participation à ce regroupement, qui se déroule sur 2 jours, est obligatoire. Ce regroupement permet de réaliser le bilan de l'année précédente, de définir la programmation de l'activité de l'année à venir, d'harmoniser les suivis sanitaires, de relayer les positions techniques du DSF au sein du monde forestier. Ce regroupement est également l'occasion d'un temps de convivialité qui conforte la cohésion du réseau et favorise la fluidité des échanges tout au long de l'année. Les pôles santé des forêts doivent disposer des moyens financiers et humains nécessaires à l'organisation de ce regroupement annuel.

Les 5 fiches méthodes jointes à cette note précisent les moyens et les outils présentés ci-dessus :

- Fiche 1 : Le recrutement des correspondants-observateurs.
- Fiche 2 : La formation des correspondants-observateurs.
- Fiche 3 : L'animation du réseau au quotidien.
- Fiche 4 : Le financement de la surveillance et du suivi sanitaires des forêts.
- Fiche 5 : Les relations avec la hiérarchie des correspondants-observateurs.

NB : en complément de ces moyens à mobiliser, toujours dans l'objectif d'animer le réseau des CO, les permanents des pôles santé des forêts doivent maintenir leur expertise. Pour ce faire, ils doivent bénéficier eux-mêmes de formations régulières sur les problèmes sanitaires forestiers et avoir des échanges réguliers avec les partenaires du DSF (INRAE, ANSES, homologues européens...).

3. Charte du correspondant observateur

Lors du dernier comité d'orientation du DSF (mai 2024), il a été acté le principe d'élaborer une charte du correspondant-observateur. L'objectif est de réaffirmer le bénéfice mutuel qui caractérise la relation entre les correspondants-observateurs et les pôles santé des forêts, et de renforcer le sentiment d'appartenance au réseau du DSF. Les principes de cette charte ont été travaillés en liens étroits avec le CNPF et l'ONF et sont cohérents avec les conventions cadres entre la DGAL et ces

² Ce budget couvre également l'achat de l'équipement spécifique des pôles

structures qui prévoient la réalisation des missions de CO. La charte rappelle notamment que rejoindre le réseau du DSF conduit à acquérir et entretenir sur le terrain des compétences techniques, à s'enrichir au contact régulier de forestiers d'autres horizons géographiques et institutionnels et à participer à collecter des données pour identifier / objectiver des phénomènes de manière rigoureuse. La version finalisée de la charte est intégrée à la fin de la présente note.

Cette charte sera notamment remise par le responsable du pôle DSF à chaque nouveau CO qui intègre le réseau et à sa hiérarchie, pour formaliser le cadre du partenariat ainsi initié.

Je vous remercie de me faire part de toute difficulté que vous rencontreriez dans la mise en application de la présente instruction.

La Directrice générale de l'alimentation

Maud Faipoux

Fiche 1 - Le recrutement des correspondants-observateurs

Enjeux : Maintenir un réseau complet de CO compétents (couverture territoriale).

Objectif : Identifier des candidats CO manifestant un réel intérêt pour les missions DSF et conscients des enjeux, compte tenu de l'investissement en formation indispensable pour acquérir l'expertise nécessaire à un réseau performant.

1. Disposer d'un réseau complet et adapté aux enjeux locaux de surveillance

- Le vivier historique des CO du DSF se trouve au CNPF, à l'ONF et dans les services de l'Etat (DDT(M) principalement). C'est donc dans ces structures que se trouve la principale source de recrutements.
- Pour la forêt privée, le potentiel de recrutement est majoritairement au sein du CNPF, des DRAAF et des DDT(M). Par département, ce potentiel est généralement assez limité et se traduit par un à trois techniciens. Il s'agit de techniciens de secteur du CNPF, ou de la DDT(M), ou du service forestier de la DRAAF. Au CNPF, la mission de CO est inhérente aux missions de tous les techniciens de secteur, le sujet étant indispensable pour assurer le conseil auprès des propriétaires et gestionnaires. Si l'intérêt des personnels et de leur hiérarchie le permet, la présence de deux CO en forêt privée par département (1 DDT et 1 CNPF) constitue le schéma classique et qui a montré son efficacité, à adapter cependant en fonction des enjeux forestiers.
- Pour la forêt publique, les effectifs au sein de l'ONF permettent en général d'avoir une palette plus large de candidats potentiels. Deux catégories de candidats à la fonction de CO existent au sein de l'ONF : les techniciens forestiers territoriaux (TFT) et ceux qui œuvrent au sein des services des Agences (notamment en service forêt) ou des Directions Territoriales. Les premiers, proches du terrain, ont des facilités pour faire des observations fines mais l'échelle de prospection est réduite, en phase avec leur zone d'activité quotidienne. Pour les autres, leur vision est géographiquement plus large mais le temps de présence en forêt peut être limité. Toutefois, leur présence au sein des services des Agences facilite la prise en compte des problèmes sylvo-sanitaires dans la planification forestière et dans la diffusion des informations. La coexistence des deux profils au sein du réseau mutualise les avantages des deux types de fonctions.
- Pour assurer pleinement la surveillance sylvo-sanitaire sur l'ensemble de leurs territoires, les pôles peuvent élargir le recrutement de CO à d'autres structures (techniciens de coopératives forestières, experts forestiers, techniciens de chambres d'agriculture, techniciens indépendants...). Cela apporte une approche complémentaire dans la surveillance et des relais importants pour des conseils de gestion liés à la santé des forêts au sein des structures dans lesquelles ils exercent. Un tel recrutement est conditionné à la garantie que le temps consacré au suivi et au diagnostic sanitaire, et que la surface forestière couverte soient suffisants pour acquérir et maintenir l'expertise et apporter une bonne contribution au réseau d'observation.
- Le nombre de CO par département et sa répartition entre structures sont à définir selon l'enjeu forestier local et la proportion forêt publique / forêt privée. Il correspond à un compromis entre la couverture forestière territoriale, le volume d'activités nécessaire au maintien des compétences (30 jours/an minimum par CO) et les capacités du pôle de la santé des forêts à fournir aux CO un accompagnement et une animation de qualité.

- La mission de CO a un intérêt aussi bien pour le réseau que pour l'établissement, le service auxquels ils appartiennent. L'engagement du CO dans sa mission est formalisé par la co-signature de la lettre de mission du CO, signée par celui-ci, son supérieur hiérarchique et le pôle. Les lettres de mission respectent un format national et indiquent, entre autres, les moyens mis à disposition.
- Le remplacement d'un CO appelle à une prise de contact avec les supérieurs hiérarchiques de proximité (SHP) impliqués, avec copie au pilote régional de l'établissement, afin de rappeler les enjeux de la mission sur le territoire et d'échanger sur les éventuels candidats.
- Le recrutement d'un CO peut s'effectuer toute l'année, même s'il est préférable de commencer l'activité en début d'année. La lettre de mission est alors rédigée et la programmation de l'activité annuelle définie.

2. Disposer d'un réseau compétent et motivé

- La mission de CO peut être proposée ou imposée par son employeur :
 - L'appel à volontaires au sein des structures, lors du remplacement d'un CO, est une garantie de la motivation du candidat. Cette option permet d'optimiser les chances de poursuite de la mission.
 - Dans certains cas, la mission est imposée en étant directement intégrée à la fiche de poste. La mission est clairement définie et acceptée par la personne qui reçoit, de fait, une totale adhésion de sa hiérarchie.

Dans tous les cas, le pôle n'impose pas de candidat aux supérieurs hiérarchiques, mais assure la validation officielle de la succession de la mission.

Quel que soit l'organisme d'appartenance des CO qui mutent, il est important de capitaliser l'investissement en formation de ces CO en essayant de les recruter dans leur nouvelle zone d'activité.

- Le recrutement est largement facilité lorsque le départ est anticipé. Une période de tuilage est recherchée : l'accompagnement du nouveau CO, par le CO qui quitte sa mission ou par les CO du même département, facilite sa montée en compétence et permet de constituer une équipe territoriale plus efficace dans la phase de transition.
- Afin de s'assurer du maintien de l'implication des CO, il convient de bien identifier leurs facteurs de motivation comme :
 - l'acquisition de compétences et d'expertises dans le domaine sylvo-sanitaire,
 - les échanges pluri organismes voire pluri régionaux dans un cadre géographique étendu,
 - les relations entre CO de différentes structures d'une part et avec le pôle d'autre part, non hiérarchiques,
 - l'appartenance à un réseau de compétences,
 - les appuis techniques du pôle,
 - une place et une reconnaissance particulières au sein de l'environnement de travail : référent au sein de sa structure, point de contacts privilégiés avec les gestionnaires, la recherche, les partenaires, les autres CO d'autres structures, porteur du sujet santé des forêts en réunion, sur le terrain, pour des articles, intégration dans un territoire plus élargi....

- Une carte du CO : elle peut être délivrée au CO sur demande, selon un modèle établi au niveau national. Elle permet de justifier l'appartenance au réseau du DSF et peut faciliter l'accès en forêt.

Annexes

- **Annexe 1 : Lettre de mission**
- Annexe 1 - a : Lettre de mission ONF
- Annexe 1 - b : Lettre de mission CNPF
- **Annexe 2 – Carte CO 2023**

Fiche 2 : La formation des correspondants-observateurs

Enjeux : Renouveler et actualiser les connaissances en santé des forêts du réseau des CO : connaissances de base et récentes nécessaires à l'appréhension des problématiques sylvo-sanitaires. Former aux outils de diagnostic phytosanitaire, à la surveillance du territoire et aux conseils de gestion forestière.

Objectif : Délivrer une formation continue et adaptée aux besoins des CO du DSF.

1- Former, une mission centrale des pôles

- Lors de leur recrutement, les compétences des CO sont souvent lacunaires en matière de santé des forêts, limitées au socle généraliste délivré par les différentes formations forestières initiales. Le pôle consacre donc un temps régulier pour permettre aux CO d'acquérir une compétence en la matière, voire une expertise. Il programme et organise pour cela des formations annuelles.
- Les formations sont intégrées dans les objectifs annuels des CO et les pôles disposent des moyens nécessaires à leur bonne réalisation (budget pour la location de salles, rémunération des intervenants, déplacements des formateurs...).
- Les formations peuvent être délivrées par les permanents du DSF (experts, personnes ressources, personnels des pôles) ou par des formateurs extérieurs (partenaires de recherche, gestionnaires forestiers...).
- Chaque CO s'inscrit et suit entre 2 et 5 jours de formation annuellement, ce qui lui permet d'accroître et d'actualiser son expertise.

2- Types de formations

- La première action formative proposée à chaque nouvel arrivant dans le réseau est la formation dite « Nouveaux CO ». Elle est systématiquement proposée au cours de la première année d'activité. Conçue comme une « journée d'accueil » du nouveau CO, elle aborde les bases du fonctionnement du DSF, les objectifs et les modalités de la surveillance du territoire, mais présente aussi les outils spécifiques (saisie, visualisation des données, outils de terrain...).
- Ensuite, des formations dites « socles » sont régulièrement proposées par les pôles. Elles concernent les grands sujets en santé des forêts : les fondamentaux en entomologie et pathologie forestières, le changement climatique et son impact sur la santé des forêts, les outils et méthodes, les diagnostics conseils, les problèmes sanitaires des grandes régions écologiques de l'IGN... Ces formations sont régulièrement actualisées par les experts, personnes ressources et pôles. Elles s'adressent aux débutants (et participent au « parcours qualifiant » de chaque nouveau CO), mais également aux CO expérimentés pour maintenir et mettre à jour leurs connaissances.
- Des formations dédiées à une essence forestière sont également proposées par les pôles chaque année. Elles permettent d'aborder tous les problèmes sanitaires de l'essence et les éventuels suivis spécifiques.

- Des formations plus « spécifiques » sont délivrées en fonction des besoins ou de l'actualité. Elles concernent des thématiques particulières qui doivent toutefois rester en lien avec la santé des forêts. Elles peuvent évoquer les problématiques sanitaires (biotiques, abiotiques, dépérissements...) ou les outils (ClimEssences, Cicadelle, Certiphyto, Biljou© ...).
- Les pôles développent également des « exercices phyto ». Il s'agit d'une formation en ligne qui mobilise les capacités de diagnostic des CO en les confrontant à des cas précis. L'exercice phyto apporte des éléments concernant les problèmes nouveaux auxquels se préparer (organismes invasifs, organismes réglementés...) mais aussi concernant les problèmes d'actualité, tout en entretenant les compétences des CO les plus expérimentés.
- Une inter-calibration est prévue chaque année par les pôles pour les notateurs des réseaux européens RENECOFOR et le RSSDF (Réseau systématique de suivi des dommages forestiers). Cette formation est nécessaire pour garantir des observations harmonisées et comparables sur l'ensemble des placettes du territoire.
- Tous les formats et tous les supports sont possibles : formation en ligne, visioconférence, terrain, salle, quiz, courriel, mooc, webinaire, vidéo, keynote, outils collaboratifs, FOAD... et peuvent être mixés. La formation la plus classique se compose généralement d'une partie en salle et d'une partie terrain. La formation sur le terrain au diagnostic a montré toute son efficacité, car les CO ayant vu les symptômes augmentent considérablement leur efficacité de surveillance.

3- **Organisation et planification**

- Le pôle centralise les besoins de formation des CO tout au long de l'année. Il peut le faire par différents moyens : sondages participatifs lors des formations, questionnaires lors des bilans, échanges lors des tournées, courriel.... Il priorise ensuite les besoins pour mettre en place les formations retenues.
- En réunion annuelle du DSF de fin d'année (responsables de pôles, experts et DSF Paris), les pôles présentent les formations qu'ils ont prévues au cours de l'année à venir. Ce tour de table permet de partager les éventuelles formations, de développer de nouvelles idées, de faire appel aux compétences d'accompagnement des pôles, de solliciter les experts et les personnes ressources. Un moment dédié « Formation » est donc inscrit à l'ordre du jour de cette réunion annuelle.
- Toute l'année, les pôles peuvent demander un accompagnement pour la réalisation des formations, solliciter des intervenants au sein du DSF (experts, personnes ressources), mais également construire des sessions avec des intervenants extérieurs parmi le réseau des experts (INRAE, RMT, homologues étrangers...). Les experts du DSF constituent un relais permanent entre la recherche et les CO.
- Entre eux, les pôles échangent et partagent autant que nécessaire sur tous les sujets relatifs à la formation des CO. Cela permet de valoriser le travail de construction de la formation (construction du programme, recherche d'intervenants, propositions des experts, appels à compétences pour animer une future formation ...).

- Un calendrier des formations est diffusé par les pôles à l'ensemble des permanents du DSF. Au cours de l'année, les pôles enregistrent les formations sur le site du DSF (thématique, date, intervenants, participants) pour un suivi des formations.
- A l'exception de la formation pour les nouveaux CO, toutes les formations sont proposées à l'ensemble des CO, qu'ils soient expérimentés ou non. Certaines formations peuvent intéresser des CO d'autres pôles (CO frontaliers, symptômes nouveaux...), il est possible de les ouvrir au-delà des CO du pôle organisateur. Les formations « Essences » et « GRECO, problèmes sanitaires sur une grande région écologique de l'IGN » en particulier seront mutualisées entre pôles.
- Les convocations et attestations de formation sont élaborées et transmises aux CO par le pôle, en mettant en copie les supérieurs hiérarchiques des CO. Pour cette étape administrative, il est nécessaire de bénéficier de l'aide et du formalisme des services régionaux FORMCO des DRAAF.
- Un responsable national formation est désigné au sein des permanents du DSF. Il coordonne et planifie les actions autour de la formation à travers une mission transversale d'animation, de concertation et de dialogue (partager l'information, promouvoir les formations déjà existantes...). Il travaille au développement éventuel de nouveaux outils de formation.
- Les supports de formation sont mis à jour par les responsables thématiques au sein des permanents du DSF (experts, personnes ressources, porteurs de projet, chargés de mission). Ces derniers sont listés par le « responsable national formation ». En fonction des besoins, les pôles demandent les supports à jour aux responsables. Ce système permet de partager les supports pour les formations communes.
- Toutes les formations suivies par les CO sont enregistrées sur l'application du DSF prévue à cet effet. Cela permet de suivre le parcours de formation du CO et les thématiques pour lesquelles il a été formé.

Annexe 3 Tableau d'exemples de formation

Annexe 4 – Exercices phyto

Annexe 4 a - Exercice phyto du pôle Sud-Ouest

Annexe 4 b - Exercice phyto du pôle Nord-Ouest

Annexe 5 - Programme de formation 2021 du pôle Bourgogne-Franche-Comté

Fiche 3 : L'animation du réseau au quotidien

Enjeux : Garantir le bon fonctionnement du DSF par le pilotage du réseau des CO par les pôles. Développer la cohésion du groupe nécessaire à une surveillance sanitaire active et efficace.

Objectif : Maintenir le niveau d'expertise technique du réseau en consacrant des temps dédiés aux échanges et aux rencontres entre les membres. Assurer l'implication forte du pôle au quotidien dans l'animation du réseau des CO.

1 - Animer

- L'animation d'un réseau de 270 techniciens par 6 pôles (composé chacun de 2 à 4 permanents), sans lien hiérarchique, constitue un exercice spécifique qui mobilise un temps conséquent dans l'activité des pôles. Cela leur impose un effort continu pour la formation des CO, le maintien du niveau d'expertise par une présence sur le terrain, la veille documentaire, et les liens avec la recherche.
- Le pôle recourt aux moyens nécessaires pour faciliter le travail (mise à disposition de matériel, d'ouvrages...) et maintenir l'intérêt des CO (informer, expliquer...). Cela permet de garantir les missions de surveillance de la santé des forêts qui sont confiées aux CO sur la base des dispositifs de suivi et de leurs évolutions.
- En l'absence de lien hiérarchique, la relation du pôle avec le CO doit être constante, en particulier dans le transfert d'expertise du pôle vers le CO. Cela nécessite que le pôle soit lui-même doté d'une solide expertise, qui s'appuie sur une implication forte de ses agents permanents : accès à une formation continue, déplacements pour une présence soutenue sur le terrain, veilles documentaires et scientifiques régulières.
- Le réseau de chaque pôle nécessite des échanges entre ses membres, amorcés par les rencontres (regroupement annuel, formations, stages...) et pouvant être renforcés par l'établissement de bilans départementaux ou régionaux communs aux CO de la même entité géographique.
- Les compétences particulières des CO en entomologie, pathologie, informatique... peuvent être valorisées et mises à contribution.
- Le pôle dispose des moyens nécessaires au développement et au maintien des compétences du CO en délivrant tous les ans des formations et des outils (sur le volet observateur : formations thématiques sanitaires, outils de saisie, kits et matériels de terrain... sur le volet correspondant : documents de communication, synthèses, bilans départementaux...).

2- Echanger avec le CO

- Les échanges individuels avec les CO sont une priorité et représentent un temps conséquent des missions du pôle en rapport avec le nombre de CO et avec la quantité de suivis qui leur sont attribués annuellement. La planification des visites peut se faire en réunion de pôle, d'après un tableau de suivi et selon les priorités (expérience du CO, actualité phytosanitaire, attentes de la hiérarchie du CO...).

- Les échanges peuvent prendre différentes formes :
 - réponse argumentée et réactive à toutes sollicitations (téléphone, courriel).
 - facilitation dans la prise en main des outils nécessaires à l'activité des CO (matériels, outils informatiques, déploiements des protocoles...)
 - présence terrain : il faut tendre vers une visite terrain de l'ensemble des CO d'un pôle au moins une fois par an, dans leur zone d'activité. Les visites avec les autres CO du secteur renforcent la cohésion locale ; les visites individuelles facilitent l'échange autour des missions du CO. Ce point est impératif pour les nouveaux CO dans leurs premières années d'activité, mais ne doit pas être négligé lorsque l'ancienneté du CO progresse. Les tournées de terrain sont donc fréquentes pour le pôle et nécessitent des moyens adaptés (frais de déplacement, véhicules adaptés...).
- Dans son activité, le CO reste sous la responsabilité hiérarchique de son supérieur habituel. C'est pourquoi il convient de tenir informé celui-ci des missions commandées au CO (voir Fiche 5).
- La programmation du CO permet de suivre son activité et d'échanger si besoin sur l'avancement de ses objectifs.

3- Le regroupement annuel des CO

- La vie du réseau de CO passe, *a minima*, par une rencontre de l'ensemble de ses membres : il s'agit du « regroupement annuel des CO d'un pôle ». Le pôle l'organise chaque année car il permet de créer ou de prolonger le contact au sein du réseau, d'échanger sur les actualités sanitaires, les priorités, les suivis à mettre en œuvre. C'est un événement important qui participe très largement à la cohésion de groupe, c'est pourquoi la présence de tous les CO est obligatoire.
- Le pôle dispose des moyens humains et financiers pour la bonne réalisation du regroupement qui garantit la réussite de l'activité du pôle pour l'année à venir. Son organisation nécessite un investissement en temps important pour la recherche du site approprié, l'élaboration des contenus, le programme de tournée terrain...
- Son format se déroule sur deux jours minimum. Il comprend le bilan de l'année précédente et la programmation de l'activité de l'année à venir. Des messages relatifs aux avancées scientifiques et méthodologiques récentes, des informations techniques sont diffusés à cette occasion. Des éléments de langage sur la position du DSF au sein du monde forestier sont transmis aux CO. Par ailleurs, la présence du DSF national (permanents de Paris et experts nationaux) constitue une occasion de rencontres et d'échanges pour les CO sur les sujets nationaux. En plus des échanges, il s'agit d'un moment de convivialité qui renforce la cohésion du groupe.
- Le regroupement garantit une harmonisation dans les protocoles de suivi sanitaire, les modalités d'observations, l'expertise et le diagnostic sanitaire. Il est nécessaire pour diffuser la même information à l'ensemble des CO et calibrer la surveillance à mener.
- Le regroupement permet de distribuer aux CO le matériel nécessaire à la réalisation de leurs missions : ouvrages, fiches de notation, kits de terrain, matériels d'échantillonnage...

4- Diffusion de l'information

- Les pôles communiquent sur l'actualité sanitaire et l'activité du réseau afin d'informer les CO et de garder un contact régulier. Les formats de communication sont propres aux pôles et définis par leurs besoins spécifiques. Différents outils sont disponibles : courriel, visite terrain, visio, article, photo, compte-rendu de tournées, bilan sanitaire...
- Une information bimensuelle (« info-CO ») semble être la fréquence permettant de diffuser l'information en continu sans qu'elle soit trop récurrente. Cette information rappelle les missions et suivis en cours, les formations et les actualités du pôle, mais constitue aussi un vecteur d'informations générales en matière sylvo-sanitaire (publications, événements à venir...). Son format est court et imagé afin d'en faciliter la lecture.
- La diffusion de cette information peut être élargie à d'autres pôles et aux experts du DSF.
- Le pôle valorise la mission des CO auprès du monde forestier régional en communiquant leurs observations synthétisées (compte-rendus de tournées, bilans départementaux, bilan annuel...). Cela leur donne de la visibilité, notamment par les coordonnées de tous les CO concernés indiquées sur les documents.
- Le pôle rejoint les attentes des acteurs de la filière forêt-bois en consultant régulièrement un comité d'orientation régional. Il répond aux questions en matière de gestion forestière.

Annexe 6 : Infos CO

Annexe 6 a - Info CO du pôle Sud-Est

Annexe 6 b - Info CO du pôle Auvergne-Rhône Alpes

Fiche 4 : Le financement de la surveillance et du suivi sanitaire des forêts

Enjeux : Garantir les moyens financiers des missions de surveillance de la santé des forêts sur le territoire.

Objectif : Définir les besoins et octroyer les moyens financiers pour l'animation réalisée par les pôles régionaux et inter-régionaux de la santé des forêts et pour la réalisation du suivi et de la surveillance par les CO.

1- Conventions nationales

- Le financement national du réseau relève de la sous-action 18 de l'action 1 du BOP 206 (sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation) du MASA.
- Au niveau national, le MASA établit une convention annuelle avec les 2 principales structures ONF et CNPF pour leur participation au dispositif de surveillance.
- Pour les DDT mettant à disposition des CO, aucun financement n'est prévu. L'activité santé des forêts fait toutefois partie des indicateurs déterminant leur dotation globale d'ETP (indicateur 0149-26-07-E9 "correspondant observateur santé des forêts").
- La convention signée avec le CNPF (de niveau national) intègre aussi la participation des structures en régions autres que les délégations régionales du CNPF, telles que les chambres d'agriculture, conseils départementaux, associations forestières, experts forestiers, syndicats mixtes...
- Les montants de ces conventions sont définis à partir de la programmation annuelle d'activités de chaque CO établie en région par les pôles en début d'année (au plus tard pour le 15 février).
- En règle générale, la programmation annuelle se situe autour de 30 jours par CO et les barèmes horaires attribués pour chaque suivi sont harmonisés nationalement selon les protocoles en vigueur. La conversion en nombre de jours d'activité est faite sur la base de 7.7 heures par jour.
- La validation par les pôles des suivis et formations enregistrés dans la base DSF permet de connaître le niveau de réalisation de la programmation de l'année N et de procéder à une régularisation (positive ou négative) sur la convention de l'année N+1. Les pôles veillent donc à ce que toutes les données de l'année soient validées au moment de l'établissement de la convention, généralement le 15 février de l'année N+1.
- La motivation première, pour les structures mettant à disposition des CO, est l'acquisition par leurs agents de compétences spécifiques dans le domaine sanitaire. L'existence du financement des missions du CO et son mode de calcul sont cependant à rappeler aux supérieurs hiérarchiques des CO.

2- Moyens alloués en région pour l'activité santé des forêts (pôle et réseau des CO)

- Les moyens financiers alloués en région relèvent de la sous-action 18 de l'action 1 du BOP 206 (sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation) du MASA.
- L'activité 1801 santé des forêts est identifiée dans le budget du SRAL qui héberge le pôle régional/interrégional santé des forêts. Son montant est établi par le chef de SRAL lors de la préparation du dialogue de gestion. Un échange entre chef de pôle et chef de SRAL constitue donc un préalable indispensable pour définir les besoins.
- Ce budget permet la fourniture aux CO de matériels, ouvrages... ou la prise en charge de frais comme la réservation de salle pour les formations des CO. Il peut aussi permettre l'acquisition d'équipements spécifiques pour les pôles (loupe binoculaire par exemple). De leur côté, les pôles tiennent à jour l'inventaire du matériel attribué et veillent, autant que possible, à sa transmission lors des mouvements de CO.
- Pour optimiser la dépense publique, les pôles mutualisent certaines commandes et/ou partagent leurs fournisseurs.
- Les frais d'analyses portant essentiellement sur la SORE, hors convention nationale spécifique (ONF pour l'entomologie), sont imputés sur la ligne budgétaire spécifique « analyses » du SRAL (activité 1001).

Fiche 5 : Les relations avec la hiérarchie des correspondants-observateurs

Enjeux : S'assurer du soutien des supérieurs hiérarchiques (SH), rester à l'écoute et répondre à leurs sollicitations.

Objectif : Echanger avec la hiérarchie des CO pour un soutien des missions, une valorisation du travail des CO et la garantie du maintien d'un réseau complet. Le contact avec les établissements qui constituent le vivier des CO est indispensable pour mettre en avant la mission santé des forêts. Si la mission du CO est bien intégrée dans ses autres activités, il disposera plus facilement de moyens et de temps pour la réaliser.

1- Positionnement du chef de pôle vis-à-vis du supérieur hiérarchique

- Le pôle n'a pas d'autorité hiérarchique sur les CO de son réseau. Son positionnement consiste à piloter l'activité des CO dans le respect d'une commande explicitée, anticipée et validée auprès de la hiérarchie.
- Le pôle peut s'adresser à différents supérieurs hiérarchiques selon le contexte et le besoin. Il peut s'agir du Supérieur hiérarchique de proximité (SHP : RUT pour un CO-TFT et chef du service forêt pour un CO-Aménagiste à l'ONF ; un ingénieur pour un CO-Technicien départemental au CNPF ; un chef d'unité pour un CO au sein d'une DDT ou d'une DRAAF) ou du Supérieur hiérarchique de direction (SHD) : à l'ONF les DT, DT-Adjoints et les directeurs d'Agence ; au CNPF les Directeurs régionaux et adjoints ; dans les services déconcentrés de l'Etat les chefs de service et les Directeurs.

2- Organisation des échanges

- Le pôle rencontre les représentants des supérieurs hiérarchiques (SHD) des CO au niveau régional. La fréquence dépend du pôle et de la taille du territoire (région ou inter-région), mais également de la situation sanitaire (plus de contacts en situation de crise). Lors des rencontres, le pôle fait passer les principaux messages quant aux actualités et au fonctionnement du réseau des CO. Il privilégie les relations avec le SHP, contact de proximité permettant de clarifier les missions, faciliter le bon fonctionnement du réseau dans la durée et valoriser la mission de CO localement.
- Le changement de supérieurs hiérarchiques implique souvent une rencontre ; à minima un échange téléphonique dans un premier temps, puis une tournée en forêt à privilégier pour ce premier contact.
- L'échange avec la hiérarchie permet également de mieux cibler les personnes intéressées par les missions de santé des forêts, les SH étant gestionnaires de personnels sur un territoire.
- Différents moyens sont à disposition du pôle : courriel, téléphone, visioconférence, déplacement sur site, réunion thématique, copie des bilans ou actualités bi-mensuelles... Des réunions prévues annuellement par les structures des CO sont l'occasion d'échanges à saisir : Codir des DT de l'ONF, Codir des délégations régionales du CNPF, réunion du réseau forêt des DDT.
- Le renouvellement d'un poste de CO appelle à une prise de contact avec les SHD impliqués (voir Fiche 1) pour rappeler les enjeux. Au cours de l'année, le CO bénéficie de formations et de tournées de terrain en accord avec son SH.

- La lettre de mission : à signature tripartite CO-pôle-supérieur hiérarchique, elle constitue un engagement respectif des trois parties. (Voir Fiche 1-4).

3- Les points à aborder

- Les sujets à aborder concernent le fonctionnement du réseau (organisation des activités, financement), les enjeux et les actualités sur des sujets techniques. Les nouvelles stratégies ou enquêtes sont également l'occasion d'informer et de partager sur le sens de l'action du CO.
- L'échange doit permettre de démontrer l'intérêt pour le supérieur d'avoir dans son équipe la compétence en santé des forêts du CO. Il sera utile aussi de rappeler le rôle du CO concerné dans l'ensemble du réseau DSF.
- Il convient d'informer le SHD de tous les événements de la vie du réseau (démarches relatives à l'intégration d'un nouveau CO, convocations aux formations, comptes rendus de tournées sylvo-sanitaires, validation de la programmation annuelle...).
- Les conventions nationales et leur fonctionnement peuvent être mentionnés.
- Il convient de comprendre la charge d'activités professionnelles hors santé des forêts des CO et de s'assurer de leur disponibilité pour les missions programmées pour le DSF. Il est également nécessaire de se tenir informé des difficultés rencontrées pour intégrer les activités santé des forêts dans le quotidien des CO et des évolutions éventuelles d'organisation qui pourraient impacter les missions des CO. La programmation de l'activité annuelle des CO, après validation par le CO, est systématiquement partagée avec le SHD, dont il est souhaitable d'avoir un retour. Les interlocuteurs régionaux sont informés de l'accès à la programmation, disponible pour la réalisation des Lettres de mission.
- Le bilan annuel d'activités et de l'état sanitaire au niveau régional sert de support d'échange.
- Le programme annuel de formation est fourni aux SHD par courriel. La participation des CO (nombre de formations, durée...) est présentée pour accord de la hiérarchie.
- Les enquêtes spécifiques en complément de la programmation initiale sont à faire valider pour un appui total des partenaires.
- Les informations diverses fournies par le pôle sont à partager au sein des établissements et des services desquels relèvent les CO : info technique, info-mail, bilans ... le pôle valide avec la hiérarchie les modes et listes de diffusion.

Annexe 7 : Programmation d'activité d'un CO du pôle Grand-Est



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHARTRE DU CORRESPONDANT-OBSERVATEUR DE LA SANTÉ DES FORÊTS

**Engagements réciproques
du Correspondant-Observateur
et du pôle (inter)régional de la santé des forêts**



La surveillance de la santé des forêts repose sur un engagement réciproque entre le pôle régional du DSF (dénommé pôle ci-après) et les Correspondants-Observateurs qui lui sont rattachés, dans le respect des conventions nationales liant les services employeurs des CO et le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. En s'engageant dans le réseau animé par le DSF, les CO respectent un certain nombre de devoirs, dont les plus importants sont précisés dans sa lettre de mission. Ils bénéficient en retour d'un appui de la part du pôle leur permettant de mener à bien leurs missions d'observation et de diagnostic, et de prendre leur place au sein du réseau.

1 • Tenir ses objectifs

Le CO met en œuvre les objectifs assignés qu'il a acceptés en début d'année. Le pôle veille régulièrement à l'avancement de ces objectifs et en est le facilitateur. Il est recherché un équilibre entre « formations-informations délivrées par le pôle » et « observations du CO réalisées pour le réseau », cet équilibre étant mesurable à partir des indicateurs du DSF.

2 • Tenir sa place dans le maillage territorial

Les fonctions du CO et sa structure d'appartenance garantissent un ancrage sur son territoire de prospection en cohérence avec les besoins : stabilité des suivis, répartition des missions entre CO d'un même territoire... Le CO apporte une complémentarité institutionnelle et géographique par rapport aux autres CO du même secteur. Le CO communique librement avec les autres collègues CO du département et de la région de toutes structures d'appartenance. En échange, le pôle facilite la reconnaissance et la visibilité du CO par les collègues de son établissement ou service, et le conforte dans ses missions auprès des acteurs forestiers locaux.

3 • Etre disponible

Le CO consacre un temps minimum chaque année à la santé des forêts, qui se partage entre acquisition de connaissances et réalisation de suivis et de surveillances. Le pôle répond présent aux sollicitations de chaque CO, auquel il répond rapidement. Il est à l'écoute des difficultés rencontrées et des besoins éventuels pour mener à bien les missions, il rencontre et contacte régulièrement le CO.

4 • Enrichir et renouveler ses connaissances forestières

Une bonne connaissance du fonctionnement des écosystèmes forestiers, dans toutes leurs composantes, est un prérequis à la mission de CO. Le CO connaît aussi son territoire et ses spécificités. Pour consolider et compléter ces connaissances, le pôle fournit l'expertise et l'accompagnement nécessaires en formation dans le domaine de la santé des forêts.

5 • Observer et analyser

Le CO fait preuve de curiosité notamment vis-à-vis de phénomènes atypiques dont il alerte le pôle au plus vite. Il est doté d'un bon sens de l'observation, de l'analyse et de la synthèse. Le pôle délivre des formations et informations permettant d'alerter sur des organismes nuisibles susceptibles d'être introduits et sur des problèmes émergents.

6 • Appliquer les protocoles avec rigueur et discernement

Le CO est rigoureux pour réaliser les suivis en respectant les protocoles fournis par le DSF. Il garde pour autant un regard critique sur les schémas préétablis quand il est face à un problème nouveau ou à une évolution par rapport aux cas connus. Le pôle est à l'écoute des remarques et suggestions tout en veillant à la continuité et l'homogénéité des suivis et diagnostics, il valide les observations et les éventuelles évolutions nécessaires de méthodes ou d'échantillonnage.

7 • Partager l'information

La communication entre chaque CO et son pôle de rattachement est continue et fluide. Lorsqu'il intègre le réseau, le CO est l'interlocuteur privilégié du DSF, il est donc prioritaire dans la destination des informations sanitaires nouvelles. Il a accès à l'ensemble des données qu'il a recueillies et entrées dans le système d'information, mais aussi à celles de ses collègues du réseau DSF actuels et anciens sur l'ensemble de la région administrative sur laquelle il exerce.

8 • Porter une expertise objective

Le CO appartient à une structure qui garantit l'évaluation rigoureuse de l'état sanitaire des forêts. Le respect du secret professionnel est strictement appliqué dans cette mission. Le CO représente le DSF et relaie l'objectivité de son expertise technique.

9 • Correspondre

Le CO s'attache à la création et à l'entretien d'un « sous réseau » composé de collègues dans son milieu professionnel. L'efficacité du réseau est en grande partie liée à la capacité du CO à échanger, à la réactivité et à la précision des informations qu'il peut apporter face à une question ou à un problème sylvo-sanitaire. Le CO met en place une stratégie pour être connu et sollicité par ses collègues, ses contacts professionnels (propriétaires et gestionnaires, services de R&D, ETF...). Il est aidé en cela par sa structure d'appartenance qui l'identifie comme « référent DSF ». Le pôle facilite cette reconnaissance en valorisant le travail du CO (entretiens avec la hiérarchie, diffusion des bilans...).

Le CO consacre du temps pour diffuser l'information en participant à des journées de sensibilisation, en répondant à des sollicitations médiatiques en accord avec sa hiérarchie et avec le pôle, en intervenant lors de réunions d'information auprès de gestionnaires forestiers ou lors de journées techniques avec les propriétaires. Le CO relaie également l'information et la connaissance sylvo-sanitaires auprès de sa hiérarchie et de ses collègues chaque fois que l'occasion lui en est présentée (réunions d'Unité territoriale, CODIR, bilans d'activités...). Le pôle est en appui du CO pour répondre à ces sollicitations (éléments de langage vis-à-vis des médias, fourniture de diaporamas...).

Correspondant-observateur du Département de la Santé des Forêts (DSF)

Lettre de mission pour CO CNPF

Dans le cadre et en application des textes mentionnés en annexe de la présente lettre de mission, en accord avec le Pôle santé des forêts du Grand Est, Service Régional de l'Alimentation (D.R.A.A.F Grand Est), **M. X** est désigné comme **correspondant-observateur (CO)** du DSF, à compter du (DATE), **sous la responsabilité hiérarchique** de M. le Directeur du Centre National de la Propriété Forestière – Délégation Grand Est. Le cadre géographique des interventions de **M. X** correspond **aux forêts privées du département de XXX**.

Dans le cadre de cette mission, M. X assure la surveillance sanitaire des forêts privées et fournit des diagnostics et des conseils de gestion des problèmes phytosanitaires aux propriétaires et aux gestionnaires de ces forêts. Il organise son activité conformément aux consignes techniques du Pôle santé des forêts du Grand Est, et met en œuvre le programme d'activité annuel établi par le Pôle qu'il soumettra à son supérieur hiérarchique pour validation.

M. X s'engage à réaliser, sauf cas de force majeure, les objectifs contenus dans cette programmation annuelle. En cas d'impossibilité de réalisation d'un objectif obligatoire, **M. X** (ou le cas échéant son supérieur hiérarchique) informe le Pôle santé des forêts du Grand Est dans les meilleurs délais, et avant la fin de la période prévue de réalisation pour permettre une éventuelle nouvelle organisation.

M. X adresse directement au Pôle santé des forêts du Grand Est, par courrier postal ou électronique, conformément aux instructions reçues du Pôle :

- les comptes-rendus de ses tournées phytosanitaires ;
- la copie des diagnostics effectués et des conseils d'ordre phytosanitaires dispensés ;
- les fiches d'observation et de notation demandées par le Pôle ;
- un bilan phytosanitaire annuel sous la forme demandée par le Pôle.

M. X reçoit du Pôle santé des forêts du Grand Est :

- tous documents d'informations jugés nécessaires ;
- les invitations aux journées de formation et aux opérations collectives organisées par le Pôle, sous couvert de son supérieur hiérarchique.

M. X porte à la connaissance de son responsable hiérarchique toutes les informations relatives à son activité. Pour ce qui concerne la programmation des objectifs et **les résultats de son activité**, son supérieur hiérarchique peut tout au long de l'année les consulter sur le site DSF : <http://sante-forets.fr/> par un identifiant et un code d'accès disponible auprès du Pôle santé des forêts du Grand Est.

M. X dispose, pour mener à bien sa mission, d'un accès à Internet ainsi que d'une adresse électronique personnelle. Il dispose de moyens nécessaires pour assurer sa mission (ordinateur, véhicule, frais de déplacements et moyens de fonctionnement). Le nom et les coordonnées professionnelles de **M. X** sont largement diffusés afin de faciliter le recours à sa compétence phytosanitaire. Chaque fin d'année, la fonction de correspondant-observateur est tacitement reconduite sauf décision contraire de son supérieur hiérarchique ou du Pôle santé des forêts du Grand Est.

Cette lettre de mission est signée en deux exemplaires, un exemplaire de la présente étant conservé par le Pôle santé des forêts du Grand Est d'une part et le CNPF – Délégation Grand Est d'autre part.

Fait à Metz, le XX/XX/20XX,

M. X
Correspondant-observateur du DSF
C.N.P.F. – Délégation Grand Est

M. X
Directeur du C.N.P.F. – Délégation Grand Est

Textes relatifs à la mise en oeuvre de la mission “santé des forêts”

Arrêtés :

du 24 février 2016 modifiant l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attributions de la direction générale de l'alimentation

du 11 avril 2016 relatif à la désignation des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt chargées d'une mission interrégionale de surveillance phytosanitaire des forêts

Notes de service :

DGAL/SDQPV/N2010-8115

Date: 20 avril 2010

Objet : Modalités de mise en oeuvre de la mission interrégionale de surveillance phytosanitaire des forêts confiée à certaines DRAAF

DGAL/SDQSPV/2017-964

Date: 21 novembre 2017

Objet : Dispositif national de surveillance de la santé des forêts

DGAL/SDQPV/N2010-8119

Date: 27 avril 2010

Objet : Surveillance de la santé des forêts : les dépérissements

DGAL/SDQPV/N2010-8120

Date: 27 avril 2010

Objet : Guide de codification et de validation des observations effectuées dans le cadre de la surveillance de la santé des forêts



Direction territoriale ****

Implication de l'ONF dans le suivi de l'état sanitaire des forêts en France

Activité de correspondant-observateur (CO) et de notateur de l'état des houppiers sur les réseaux DSF, Européen 16 * 16 km et RENECOFOR

Lettre de mission permanente de Madame/Monsieur ***** valant ordre de mission pour ses activités de surveillance sanitaire des forêts

Suite à sa demande et en accord avec le Pôle Grand Est de la santé des forêts de la DRAAF Grand Est, Madame/Monsieur ***** (désigné ci-dessous par : « le CO »), ***** à l'ONF est désigné(e) comme chargé de la mise en œuvre du dispositif de surveillance de la santé des forêts défini par le département de la santé des forêts (DSF). Elle/Il est placé(e) sous la responsabilité hiérarchique du directeur de l'agence territoriale de *****.

Dans le cadre de cette mission, le CO est amené à être régulièrement en contact avec :

- le Pôle Grand Est de la santé des forêts, essentiellement pour la programmation de son activité, les questions techniques d'observation sur le terrain et la formation continue;
- le département RDI (mission RENECOFOR) pour les questions administratives : centralisation et mise à jour des lettres de mission, et le suivi des temps;
- le responsable coordonnateur santé des forêts au sein de la délégation territoriale ONF qui seconde le département RDI (mission RENECOFOR) pour les aspects administratifs, et qui a également pour rôle de restituer les principales informations sur cette activité dans la DT.

Le cadre géographique des interventions du CO correspond aux forêts relevant du régime forestier du/des départements *****, correspondant aux Unités Territoriales de *****.

Le programme annuel de ce CO est élaboré par le Pôle Grand Est de la santé des forêts en concertation avec l'intéressé. Il fait l'objet d'une validation par sa hiérarchie. Ce programme figure en annexe. Il comprend :

- les activités objet de la convention annuelle passée entre le ministère de l'agriculture (MASA/DGAL) et l'ONF dans le cadre de la mission d'intérêt général (MIG) « Santé des forêts » ;
- les activités hors MIG : formations suivies, surveillance et le détail des placettes RENECOFOR et du réseau 16 * 16km à noter. Pour chaque activité programmée le nombre objectif d'observations est indiqué ainsi que le nombre d'heures estimées nécessaires.

IMPORTANT :

- **La participation aux regroupements annuels aux formations DSF et aux intercalibrations (si des placettes 16*16 ou RENECOFOR sont notées) est obligatoire pour un bon fonctionnement de cette mission.**
- **Chaque CO doit assurer un minimum de 15 jours d'activité annuelle de surveillance (hors regroupement annuel, formations, intercalibrations et notation des placettes du réseau systématique).**

La saisie des observations réalisées sur ces deux réseaux doit être réalisée par le CO sur l'application développée par l'IGN (<http://www.dsf.ifn.fr>). Pour utiliser ces applications il est nécessaire de s'authentifier avec un login et un mot de passe (fourni par le département RDI, mission RENECOFOR/ Luc CROISE).

Les problèmes éventuels d'emploi du temps résultant d'une demande simultanée du DSF et de son supérieur sont résolus entre le responsable hiérarchique et le chef du Pôle Grand Est de la santé des forêts.

Le CO adresse directement au Pôle Grand Est de la santé des forêts, par courrier ou par voie informatique, conformément aux instructions reçues du Pôle:

- les comptes-rendus de ses tournées phytosanitaires ;
- la copie des diagnostics effectués et des conseils d'ordre phytosanitaire dispensés ;
- les fiches papier d'observation et de notation (y compris les fiches RENECOFOR).

Le CO reçoit directement du Pôle Grand Est de la santé des forêts :

- tous documents d'information jugés nécessaires ;
- les invitations aux journées de formation et aux opérations collectives organisées par le Pôle.

Le CO adresse à son responsable hiérarchique, conformément aux instructions de celui-ci, copie des documents reçus du Pôle Grand Est de la santé des forêts, sauf de ceux portant mention explicite d'une copie au responsable hiérarchique, ainsi que copie des documents adressés au Pôle santé des forêts.

Le CO tient à jour un suivi détaillé du temps consacré à cette activité sur une application dédiée et développée par l'IFN (<http://www.dsf.ifn.fr>). Ce suivi des temps est le seul demandé pour cette activité par le DSF et l'ONF. Cette saisie doit être terminée au **15 février** pour être validée par le département RDI (mission RENECOFOR). L'exportation de l'ensemble de ces informations peut être réalisée en format texte par l'intéressé, l'administrateur ONF pour cette application, les Pôles santé des forêts et les coordonnateurs santé des forêts des délégations territoriales ONF (login saonf, mot de passe 2022).

Le CO doit disposer pour mener à bien sa mission, d'un poste informatique avec accès à la messagerie électronique ainsi que d'une boîte à lettre électronique personnelle, d'un navigateur Internet (Explorer, Firefox, ...). Il dispose d'un véhicule administratif pour tous les déplacements nécessaires à sa fonction sur la zone géographique d'intervention. Les frais engagés dans le cadre de l'activité de correspondant-observateur font l'objet d'une facture interne dont le montant est fixé annuellement dans une commande annuelle globale adressée en début d'année par le département RDI (mission RENECOFOR) à chaque direction territoriale.

Le nom et les coordonnées professionnelles du CO sont largement diffusés afin de faciliter le recours à sa compétence phytosanitaire. En cas de mutation ou de départ à la retraite, le responsable hiérarchique est chargé d'en informer dans les plus brefs délais : le Pôle santé des forêts concerné et le département RDI (mission RENECOFOR)/ Luc CROISE. Une formule de remplacement sera dans ce cas activement recherchée, éventuellement en concertation avec les organismes forestiers extérieurs à l'ONF (CNPF, SERFOB) pour éviter des ruptures dans les séries d'observation.

A *****, le *****,

Le *****,

copie :

- à l'intéressé
- au responsable hiérarchique
- au Pôle Grand Est de la santé des forêts
- au coordonnateur santé des forêts en DT
- au département RDI de Fontainebleau **au format doc et pdf** (Luc CROISE)

PJ à mettre à jour annuellement (par Luc CROISE): « Programme des activités de surveillance sanitaire des forêts pour l'année **** »



CORRESPONDANT- OBSERVATEUR

de la SANTÉ des FORÊTS

Les missions du correspondant-observateur

Contribuer à la **surveillance** phytosanitaire des forêts, par la mise en oeuvre du dispositif national de surveillance de la santé des forêts.

Établir des **diagnostics** phytosanitaires et des **conseils** de gestion au bénéfice des propriétaires et des gestionnaires forestiers.

Rédiger une **préconisation de lutte** phytosanitaire en forêt incluant l'usage d'un produit phytopharmaceutique, après avoir établi un diagnostic effectué à partir d'observations sur la parcelle.

Textes de référence

Article 221-2 et 221-3 du Code Forestier concernant les missions de l'Office National des Forêts.

Arrêté du 30-06-2008 relatif à l'organisation et aux attributions de la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture.

Arrêté du 23-07-2009 relatif à la désignation des DRAAF chargées d'une mission interrégionale de surveillance phytosanitaire des forêts.

Note de service du Ministère de l'Agriculture du 27-04-2010 relative aux modalités de mise en oeuvre de la mission de surveillance phytosanitaire des forêts confiée à certaines DRAAF

Note de service du Ministère de l'Agriculture du 27-04-2010 relative au dispositif national de la santé des forêts.

Conformément aux textes cités en référence,

Photo

M/M^{me}

titulaire du CERTIPHYTO CONSEIL

en date duvalable 5 ans,

est nommé correspondant-observateur du

Département de la santé des forêts.

Date :
observateur:

Signature :
du DRAAF

Signature du
correspondant-



CORRESPONDANT- OBSERVATEUR

de la SANTÉ des FORÊTS

Les missions du correspondant-observateur

Contribuer à la **surveillance** phytosanitaire des forêts, par la mise en oeuvre du dispositif national de surveillance de la santé des forêts.

Établir des **diagnostics** phytosanitaires et des **conseils** de gestion au bénéfice des propriétaires et des gestionnaires forestiers.

Rédiger une **préconisation de lutte** phytosanitaire en forêt incluant l'usage d'un produit phytopharmaceutique, après avoir établi un diagnostic effectué à partir d'observations sur la parcelle. Le correspondant-observateur est titulaire du certificat individuel CERTIPHYTO CONSEIL en date du.....valable 5 ans.

Textes de référence

Article L321-1 du Code Forestier, concernant les missions du Centre National de la Propriété Forestière.

Arrêté du 30-06-2008 relatif à l'organisation et aux attributions de la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture.

Arrêté du 23-07-2009 relatif à la désignation des DRAAF chargées d'une mission interrégionale de surveillance phytosanitaire des forêts

Note de service du Ministère de l'Agriculture du 27-04-2010 relative aux modalités de mise en oeuvre de la mission de surveillance phytosanitaire des forêts confiée à certaines DRAAF

Note de service du Ministère de l'Agriculture du 27-04-2010 relative au dispositif national de la santé des forêts.

Conformément aux textes cités en référence,

Photo

M/M^{me}

titulaire du CERTIPHYTO CONSEIL

en date du valable 5 ans,

est nommé correspondant-observateur du

Département de la santé des forêts.

Date :
observateur:

Signature :
du DRAAF

Signature du
correspondant-

Tableau d'exemples de formation

Titre	Objet	Attendus	Niveau
Nouveau CO	Acquisition du fonctionnement de base du CO	Acquisition des outils et du fonctionnement du réseau	Débutant
Formations aux méthodes et aux outils	Connaissances relatives aux diverses stratégies, outils de saisie et de diagnostic (les inter-calibrations appartiennent à cette catégorie) Ces formations sont en général obligatoires	Assimilation technique des protocoles Homogénéisation des données	Débutant
Formation académique	En salle et/ou sur le terrain sur des problèmes phytosanitaires d'ampleur ou d'actualité, des essences, des groupes de ravageurs ou pathogènes, des zones géographiques, nouveaux bio-agresseurs...	Acquisition et/ou entretien des connaissances, mise en perspective des connaissances	Intermédiaire
Formation par internet	Une photo d'un problème phytosanitaire est envoyée aux CO qui répondent en suggérant un diagnostic, un conseil et une méthode de recueil de l'observation (ce sont les « Exercice phyto »)	Entretien de la connaissance, maintien du lien avec la mission	Intermédiaire
Formation recherche	Interventions portant sur des avancées récentes de la recherche Assurées par des chercheurs (INRAE, universités, IRSTEA...).	Eveiller la curiosité, maintenir un supplément de connaissance du CO pour éclairer et conseiller ses collègues	Expert
Formation terrain du type « diagnostic conseil »	Les CO sont en situation en forêt, posent un diagnostic collectif et proposent des conseils en lien avec la gestion.	Acquisition de savoir-faire en situation « réelle »	Expert

Exercice phytosanitaire : étude de cas

Contexte : un gestionnaire vous contacte parce que sa forêt est en train de mourir à cause de la sécheresse. Il vous demande que faire ??

Vous vous rendez sur place et faites le tour des parcelles à problèmes.

Au préalable, vous avez vérifié la pluviométrie normale : elle est de 650 mm dont 330 mm en saison de végétation. Cette année -30% de pluviométrie en saison de végétation.

Arrêt 1 : Rougissement d'une futaie adulte de 2 ha de pin sylvestre en station

Le gestionnaire vous indique que le rougissement brutal est apparu au cours du mois d'août. Tous les arbres sont atteints. Le rougissement des houppiers semble orienté. 80% des pins sont atteints dont 10% à plus de la moitié de leurs houppiers.



Vous vérifiez la station.

Le sol est sablo-limoneux sur 80 cm, pas de tassements, la station est OK.

Vous faites abattre un arbre et vous observez des nécroses avec écoulements de résine



Symptômes :

Cause(s) :

Stratégie DSF :

Conseils au gestionnaire :

Avenir de la parcelle ? Risque de diffusion au reste de la forêt ? Mesures de gestion ?

Arrêt 2 : Mortalité éparse de pin sylvestre en limite stationnelle après éclaircie

Le gestionnaire vous demande s'il s'agit de la même chose. Alors ?



Vous vérifiez la station.

Sol sableux avec sables grossiers sur 60 cm. La réserve utile est donc de 42 mm, bien inférieure au 80 mm pour espérer une production forestière.

Les arbres présentent des décollements d'écorces complets ou un grattage des pics qui retirent les premiers centimètres de l'écorce.

Vous observez ces galeries



Plus loin, celles-ci



Symptômes :

Cause(s) :

Stratégie DSF :

Conseils au gestionnaire

Avenir de la parcelle ? Risque de diffusion au reste de la forêt ? Mesures de gestion ?

Arrêt 3 : Douglas adultes dépérissants ?

Le gestionnaire est très inquiet concernant ses douglas. Il vous demande s'il faut récolter !

Ceux-ci ont subi une forte chute d'aiguilles au cours de l'été 2019.

Vous n'observez ni de descentes de cime ni mortalité de branches. Pas de sciure n'ont plus au pied ou d'écoulements de résine sur le tronc.

Le gestionnaire décidément très assidu (et très exposé...) aux problèmes sanitaires vous montre un semis avec des symptômes de coloration à la base des aiguilles. Les deux phénomènes sont-ils liés ?



Symptômes :

Cause(s) :

Stratégie DSF :

Conseils au gestionnaire

Avenir de la parcelle ? Risque de diffusion au reste de la forêt ? Mesures de gestion ?

Risque sur la chênaie? :

La majorité de la forêt est constituée de peuplements de chênes sessiles avec un mélange de chênes pédonculés.

Après les deux à-coups climatiques de 2018 et 2019, le gestionnaire se réjouit de l'état de santé de sa chênaie cet automne. Vous faites un tour des parcelles et effectivement, la chênaie ne présente pas de signe de dépérissement.

A-t-il raison de se réjouir?



Merci pour votre participation à cet exercice

Exercice n°3 - Septembre 2022 - *Corythucha arcuata*

Vous observez un jaunissement progressif des feuilles des chênes sessiles, pédonculés et tauzin au cours de l'année.



Photo 1. FX Saintonge - 28 juin 2022 - Pyrénées Atlantiques.

En regardant les feuilles de plus près la décoloration n'apparaît pas homogène et vous observez des taches noires sur la face inférieure.



Photo 2. Pôle DSF sud-ouest - 14 août 2019 - Gironde. Atlantiques.



Photo 3. FX Saintonge - 28 juin 2022 - Pyrénées

Symptômes et hypothèse(s) de diagnostic:

- Symptômes visiblement liés à la consommation du feuillage par un insecte de type piqueur-suceur.
- Déjections, œufs (les tâches noires plus en relief - en forme d'obus - et déposées de façon plus régulière que les déjections), insectes à différents stades de développement.
- La présence d'adultes ne laisse plus de doute : il s'agit de ***Corythucha arcuata*** la punaise réticulée/tigre du chêne, qui se distingue de ses cousines et en particulier de *Corythucha ciliata* le tigre du platane par des tâches supplémentaires sur le bord du pronotum et des élytres (voir fiche de reconnaissance ANSES

https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Anses_2017_FR_Corythucha_arcuata_0717_cle06bb97.pdf).



Photo 4. Œufs - Pôle DSF sud-ouest, 12 octobre 2021 - Gironde.

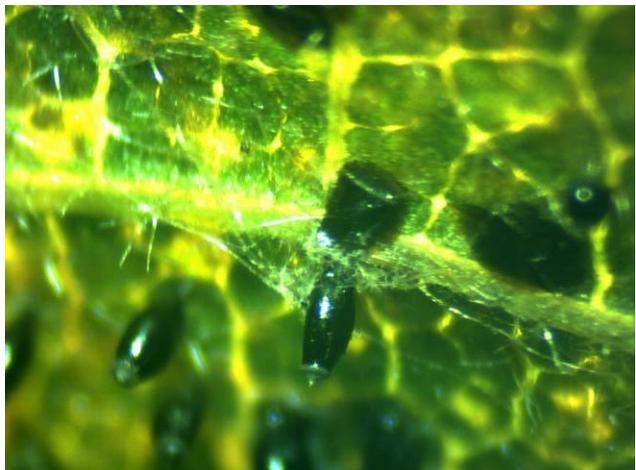


Photo 5. Œufs vus à la loupe binoculaire - août 2019.



Photo 6. Pôle DSF sud-ouest – 12 octobre 2021 – Gironde.

Quels sont les conseils de gestion que vous appliqueriez?

Aux USA, son aire d'origine, la punaise réticulée est considérée comme un facteur d'affaiblissement (<http://ephytia.inra.fr/fr/C/25327/Forets-Punaise-reticulee-ou-tigre-du-chene>). Son impact à long terme sur les chênes européens n'est pas encore connu, mais sa pullulation chaque année dans les zones infestées et sa consommation importante du feuillage au cours de l'été suggère un impact non négligeable.

Les traitements ne sont pas envisageables mais il convient d'en limiter la propagation en évitant de la transporter avec soi (sa détection dans les zones urbaines et sur de nombreuses aires d'autoroutes suggère que ce moyen de transport est important) et en s'assurant dans les zones indemnes de ne pas importer de plants avec des feuilles infestées.

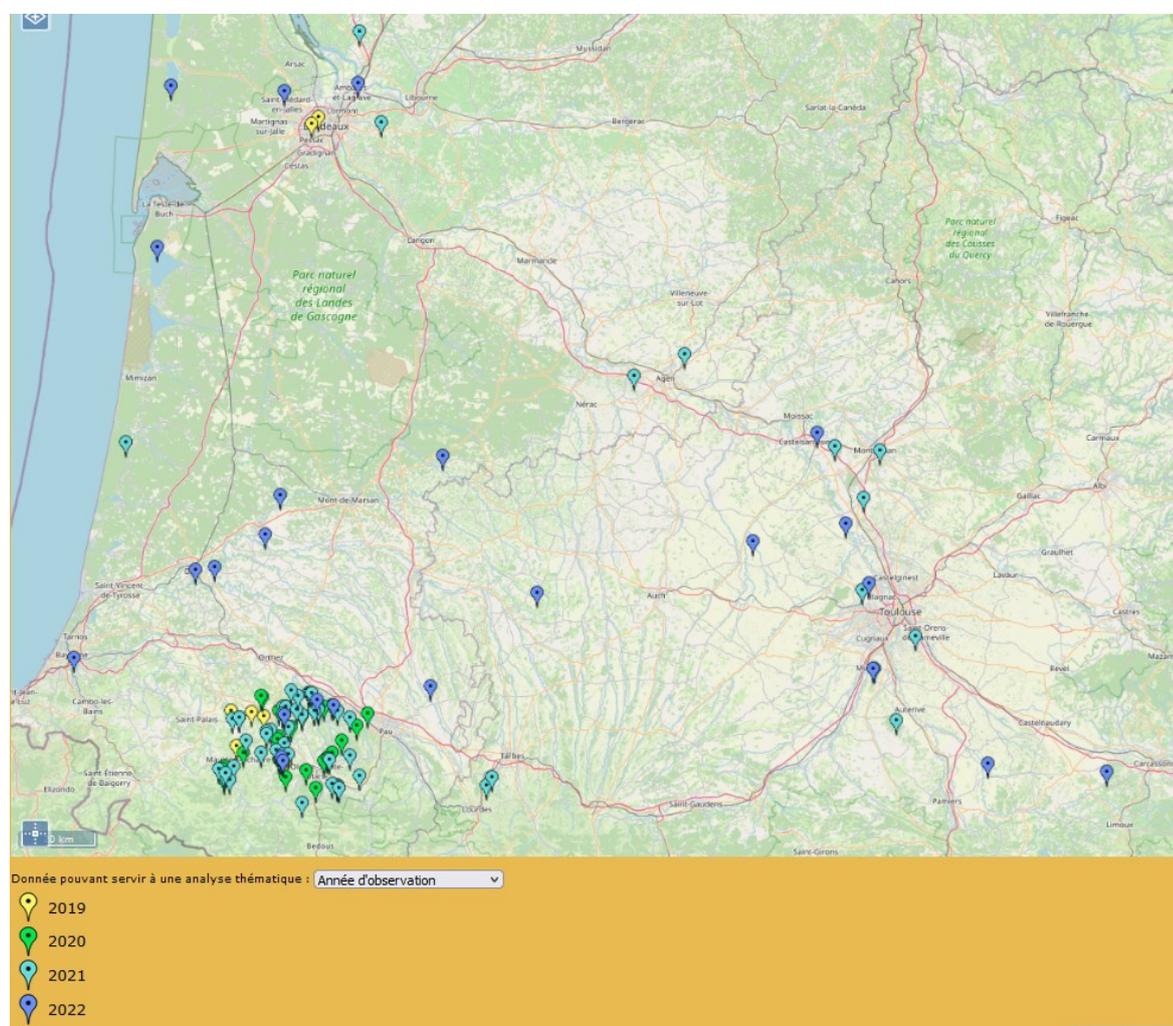
Que devez-vous produire en tant que CO pour le DSF :

Si les dégâts sont notables réaliser une **fiche V** avec pour code problème « CORYARC ». Si les dégâts sont trop faibles pour justifier une fiche V ou en cas d'absence de la punaise (sévérité nulle = absence ou seulement des signes de présence) réaliser une **fiche O** « CORYARC ».

Si vous n'êtes pas sûr de votre diagnostic nous transmettre une photo (de qualité) de l'insecte adulte ou bien l'insecte lui-même (mort ou dans une boîte hermétique).

Remarques éventuelles :

Observée pour la première fois en France métropolitaine en 2017 dans la région de Toulouse, elle est maintenant bien présente entre Toulouse, Bayonne et Bordeaux. Sa présence reste tout d'abord discrète et ses symptômes en forêt peuvent être diagnostiqués en premier lieu comme étant des dégâts d'oïdium ou provoqués par la sécheresse. C'est souvent quand elle est bien installée qu'elle est identifiée. Pour l'anecdote et pour illustrer ces propos, un CO expérimenté (dont on taira le nom) et dont le bureau était entouré de chênes infestés n'a identifié le problème que lors d'une formation organisée dans ses locaux lorsque les permanents du pôle lui ont montré...



(Données DSF cicadelle du 5 septembre 2022)

Programme de formation 2021 des correspondants-observateurs du DSF de Bourgogne-Franche-Comté

Contact : dsf.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Région	Thème du stage	Date	Durée	Intervenants	Lieu
BFC	Regroupement annuel	30 & 31 mars	2 j	Permanents DSF	Malbuisson (25)
BFC	Bombyx disparate	10 juin	1 j	FX Saintonge (DSF)	Côte d'Or / Saône-et-Loire
GE	Colloque REGEFOR : les forêts en crise	21 au 23 juin	3 j	Divers organismes forestiers	Nancy (54)
BFC	Intercalibration Réseau Systématique	25 juin	1 j	DSF BFC	Besançon (25)
BFC	Intercalibration Réseau Systématique	29 juin	1 j	DSF BFC	Montbard (21)
BFC	Dépérissements chênes : généralités / insectes cambioptères / pourridiés racinaires	15 septembre	1 j	FX Saintonge / C. Husson (DSF) / B. Marcais (INRAE)	Proximité Poulans (71)
BFC	Dépérissements chênes pédonculés et forêts sur sol à nappe temporaire	16 septembre	1 j	B Boutte (DSF) N. Breda – J Levillain (INRAE)	FD Poulans (71)
BFC	Base de la climatologie – changement climatique + impacts santé des forêts	17 novembre	1 j	Météo-France / B. Boutte (DSF)	Besançon (25)
BFC	Ecophysiologie des arbres en lien avec les sécheresses	18 novembre	1 j	N. Breda – V. Badeau (INRAE)	Besançon (25)
BFC	Formation nouveau CO	A définir	1 j	DSF BFC	Selon arrivées CO

Descriptif sommaire des formations 2021

- **Regroupement annuel des CO**

*Animée par les permanents du DSF
Malbuisson (25)*

30 & 31 mars,

Faire le point sur l'année sanitaire 2020 et le programme de l'année 2021.
Journées en salle.

- **Le bombyx disparate**

*Animée par François-Xavier Saintonge, expert entomologie DSF
d'Or/Saône-et-Loire*

10 juin 2021, Côte

Présentation de la biologie de l'insecte, de la dynamique de population, de son impact sur les peuplements forestiers, des suivis et de la stratégie DSF. Matinée en salle / Après-midi sur le terrain.

- **Colloque « REGEFOR : Forêts en crise, relevons le défi ! »**

*Organisé par INRAE, Université de Lorraine, DSF, AgroParisTech, GIP ECOFOR
2021, Nancy (54)*

21 au 23 juin

« Que peuvent faire les acteurs de la filière forêt-bois pour s'adapter à des crises répétées et de plus en plus étendues ? ». Cette question sera au cœur du prochain atelier « REGEFOR » : échanges portant sur les dynamiques des crises et les solutions proposées, tournée terrain.

- **Intercalibrations du Réseau Suivi de la Santé Des Forêts.**

*Animées par DSF BFC
juin en Bourgogne*

25 juin en Franche-Comté et 29

Les différentes études confirment l'intérêt d'une calibration annuelle des opérateurs intervenants sur les réseaux (Réseau systématique et RENECOFOR).

Cette formation présente un temps en salle sur le rappel et les modifications de protocoles et les résultats ainsi qu'un temps de calibration sur le terrain sur les principales essences de la région.

- **Dépérissements chênes : généralités / insectes cambio-phages / pourridiés racinaires**

Animée par FX Saintonge - Claude Husson, experts DSF, Benoit Marçais INRAE Nancy

15

septembre, proximité Beaune (21)

Généralités sur les dépérissements de chênes (définition, historique). Focus sur les insectes cambio-xylémophages impliqués dans ces dépérissements (scolytes, agriles). Focus sur les pourridiés racinaires de la chênaie (armillaire, collybie, phtytophthora). Journée en salle.

- **Dépérissement de chênes pédonculés - forêts sur sols à nappe temporaire**

Animée par B. Boutte, expert DSF - N. Bréda, J. Levillain INRAE Nancy

16

septembre, proximité Poulans (71)

Focus sur les dépérissements de chênes pédonculés notamment en forêts sur sols à nappe temporaire, retour sur les études menées en FD de Poulans dans les années 90.

Matinée en salle / après-midi sur le terrain en FD de Poulans.

- **Climatologie et changement climatique / réponses des acteurs forestiers**

Animée par MétéoFrance - B. Boutte (expert DSF changement climatique)

17

novembre, Besançon (25)

Matinée MétéoFrance : fondamentaux du climat et changement climatique (constats en région climat actuel / passé et modèles futur).

Après-midi : DSF : changement climatique et impacts sur la santé des forêts. Journée en Salle

- **Ecophysiologie des arbres en lien avec les sécheresses**

Animée par N. Bréda et V. Badeau (INRAE Nancy, UMR Silva)

18 novembre,

Besançon (25)

Retours sur les fondamentaux du fonctionnement hydraulique des arbres, de leurs réponses au stress hydrique, des conséquences de canicules-sécheresses prolongées et répétées, des stratégies d'acclimatation / d'adaptation en lien avec le changement climatique

Journée en Salle

- **Nouveaux CO du DSF**

*Animée par DSF BFC
arrivées CO*

Une journée, selon

Les points suivant seront traités : La mission du CO, la stratégie de recueil de l'information du DSF, la gestion au quotidien de l'activité CO, les différents suivis à mettre en œuvre, les outils à la disposition des CO. Journée en salle.

INFO C.O. MAIL N° 2

Semaines du 14 au 24 février 2023 (14/02/2023)

Activités CO en cours

Programmation de l'activité CO : La programmation de votre activité 2023 est terminée même si elle est soumise à ajustement.

Vous pouvez la consulter sur le lien suivant : <http://sante-forets.fr/gestionco/listeco.php>. Nous allons la transmettre à votre hiérarchie pour validation

N'hésitez pas à revenir vers nous pour toute question ou ajustement à réaliser.

Bilans sylvo-sanitaires départementaux : La rédaction est quasiment terminée. Nous allons pouvoir la mettre en ligne. Merci pour ce gros travail, le bilan régional va suivre.

Veille sanitaire : L'activité va progressivement reprendre, les quelques dysfonctionnements du site de saisie devraient disparaître.

Serveurs du DSF, difficultés de navigation : Vous l'avez sans doute remarqué, les serveurs informatiques du DSF fonctionnent en mode dégradé. L'IGN a été contacté, le problème est en cours de traitement par leurs services. Merci de bien vouloir nous excuser de ce désagrément que l'on espère le plus temporaire possible.

Activités CO à programmer

Enquête cèdre :

L'enquête avance bien. La saisie peut se réaliser avec epicollect en imprimant le protocole sur la partie terrain pour décrire les conditions stationnelles et sylvicoles de votre placette. Le pôle est à votre disposition pour un coup de main.

Processionnaire du Pin :

- **Front Processionnaire du pin :** Seules les progressions en altitude seront à enregistrer dans la base, sous la forme de fiches V sous type « Front PP ». Départements concernés : **15, 63, 43, 07**.

- **Notation des placettes :** Elle est à réaliser à **partir du mois de février**, l'idéal étant **mars**.

- **Notation des quadrats :** Elle aura lieu **de février jusque fin mars**. Départements concernés : **07, 26, 38, 42, 73**.

Massifs échantillons scolytes des épicéas : La notation est à programmer **en mars** dès que les conditions météo le permettront. Les fiches de notations ont été transmises. Une analyse de ces massifs par la méthode de télédétection vous permettra de mieux visualiser les sites potentiels atteints par les scolytes.

Formations 2023



PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de la forêt et du bois

Pôle Interrégional Sud-Est de la Santé des Forêts

Adresse : 417 chemin de la Castelette - 84140 MONTFAVET

dsf-se.draaf.paca@agriculture.gouv.fr

I
N
F
O

CO

04/
2023



*Point DSF et actualités
des Correspondants
Observateurs
Au 16 mars 2023*

ACTIVITES ET PROTOCOLES



1/ Bilans annuels : ils sont presque tous en ligne avec celui du pôle à retrouver [ICI](#)

2/ Suivi du réseau Douglas, (1^{er} février – 30 mars), cette 6^{ème} année de notation va permettre de voir comment il réagit à une forte année de sécheresse, après trois années de stabilité. Cette année, n'oubliez pas la **notation ARCHI**.

La campagne a été ouverte sur Epicollect. Vous pouvez, dès à présent, noter les placettes sur l'application. L'ensemble des informations vous a été envoyé par mail.

Pour les placettes notées par parier, **n'oubliez pas d'envoyer vos fiches aux pôle.**

3/ Suivi placettes Processionnaire du Pin, (1^{er} Janvier – 30 mars), la notation se fait uniquement sur les arbres de la lisière sud (il peut être intéressant de les matérialiser) et reprend les placettes choisies en 2022. **N'oubliez pas d'envoyer vos fiches aux pôle.**

C'est aussi le moment de saisir vos **quadrats processionnaire du pin**, en comptabilisant le pourcentage de lisière sud défoliée à plus de 50 %.



FORTE ATTAQUE DANS LES PINS A CROCHETS
DU VENTOUX

Cette période de gradation après une année chaude est aussi le bon moment pour les fiches front processionnaire en montagne, qui se manifeste par ces nids de plus en plus haut ou de plus en plus loin dans les vallées, comme cela a été signalé dans les Hautes Alpes.

Ne pas oublier de préciser dans la fiche si il reste des territoires colonisables plus haut ou plus loin.



4/ Enquête cèdre, (1^{er} semestre 2023).

L'objectif de cette campagne est de **quantifier la quantité de nécroses en bandes et d'écoulements** sur cette essence.

N'hésitez pas à contacter le pôle pour toute question ou difficulté ou pour vous accompagner lors de la notation.

6/ Suivi Matsucoccus feytaudi :

Pour les placettes Corse, début de notation des placettes nouvelles (Venaco, Pinia, Ghisoni) et mise en attente des placettes anciennes afin d'effectuer un lever GPS précis des arbres restants.



- **23/03/2023** : *Epinotia subsequana* - rendu de l'étude EpiClim.

- **03 au 05/04/2023** : Regroupement en Ariège.

Au programme :

- **03 avril** : rendez-vous vers PAMIERS (30 kms au nord de Foix) à 12 Heures pour ceux qui prennent leur repas ou à 14 heures pour ceux qui viennent directement pour la tournée.
- **03 avril après midi** : tournée terrain puis installation aux Gites de Beille (30 kms au sud de Foix)
- **03 avril soir** : repas avec les spécialités apportées par chacun
- **04 avril matin** : en salle
- **04 avril midi** : repas en salle fourni par un traiteur
- **04 avril après midi** : terrain
- **05 avril soir** : repas en salle fourni par un traiteur
- **05 avril matin** : en salle

- **13/04/2023** : Sapins méditerranéens - rendu de l'étude Perplex.

ACTUALITES FORESTIERES



🌲 La DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes organise des webinaires mensuels « Forêt et changements climatiques ». Parmi ceux-ci, le DSF vous recommande le premier : [Impact du microclimat sur l'adaptation de la forêt au changement climatique](#).

☀️ Une tournée sylvosanitaire a été réalisée début Février en **Camargue** (commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, 13). L'occasion de partager [cet article](#) récent et complet qui retrace l'**historique** de cet écosystème, la **particularité** de ses **forêts** et qui conclut sur les risques qui pourraient la menacer.

La tournée réalisée confirme en effet l'existence de mortalités dues à la **salinité** des nappes ; celle-ci ayant été aggravée par les augmentations de températures et les baisses de précipitations.

🌱 Le bilan de la réussite des **plantations 2022** est [en ligne](#)

Le DSF partage les conclusions des observations réalisées par le réseau des CO : **2022 est la plus mauvaise année en terme de reprise des plantations forestières depuis 2007.**



En effet, 38 % de plantations affichent un taux de reprise inférieur à 80 %, passant devant l'année 2020 (29 %). L'article détaille la variabilité spatiale, les essences et les différentes causes. Sans surprise, la **canicule estivale** y est pour beaucoup...

TOURNEES



- 14/03/2023 : Tournée Hylésine à Fontblanche (13).
- 15/03/2023 : Tournée sur la zone de l'incendie de Mossuejols (12).
- 27/03/2023 : Tournée préparation du regroupement (09).

VIE DU POLE ET DU RESEAU



Réseau :

La liste à jour des CO du pôle est disponible sur [le site de la DRAAF](#)

Suite au départ de DIDIER DESSEAUX à la retraite, nous accueillons Lucie BOUCHEREAU comme CO ONF de l'Aveyron. Par ailleurs, Lisa BESCOND viendra épauler Jean Yves MAGAUD et Gautier BLANC, comme CO ONF dans la Lozère.

Par ailleurs Anthony CUBAYNES, sera en tuilage avec Joël PERRIN dans le VAR cette année.

Laurence BIALAIS prépare sa retraite qui sera effective le 1^{er} septembre. Son poste est dorénavant ouvert en B technique afin d'améliorer la présence du pôle sur le terrain. Avis aux passionnés de santé des forêts.

https://www.spagri.fr/wp-content/uploads/2023/03/2023-121_final.pdf

La fiche de poste est à chercher dans SRAL PACA

" *Rédaction* :

" Jean Baptiste DAUBREE

Vincent BISQUAY-GRACIA

Bernard BOUTTE

Laurence BIALAIS

" 0490811121 – 0688118855

0490811122 - 0616282715

0432722909 - 0623851772

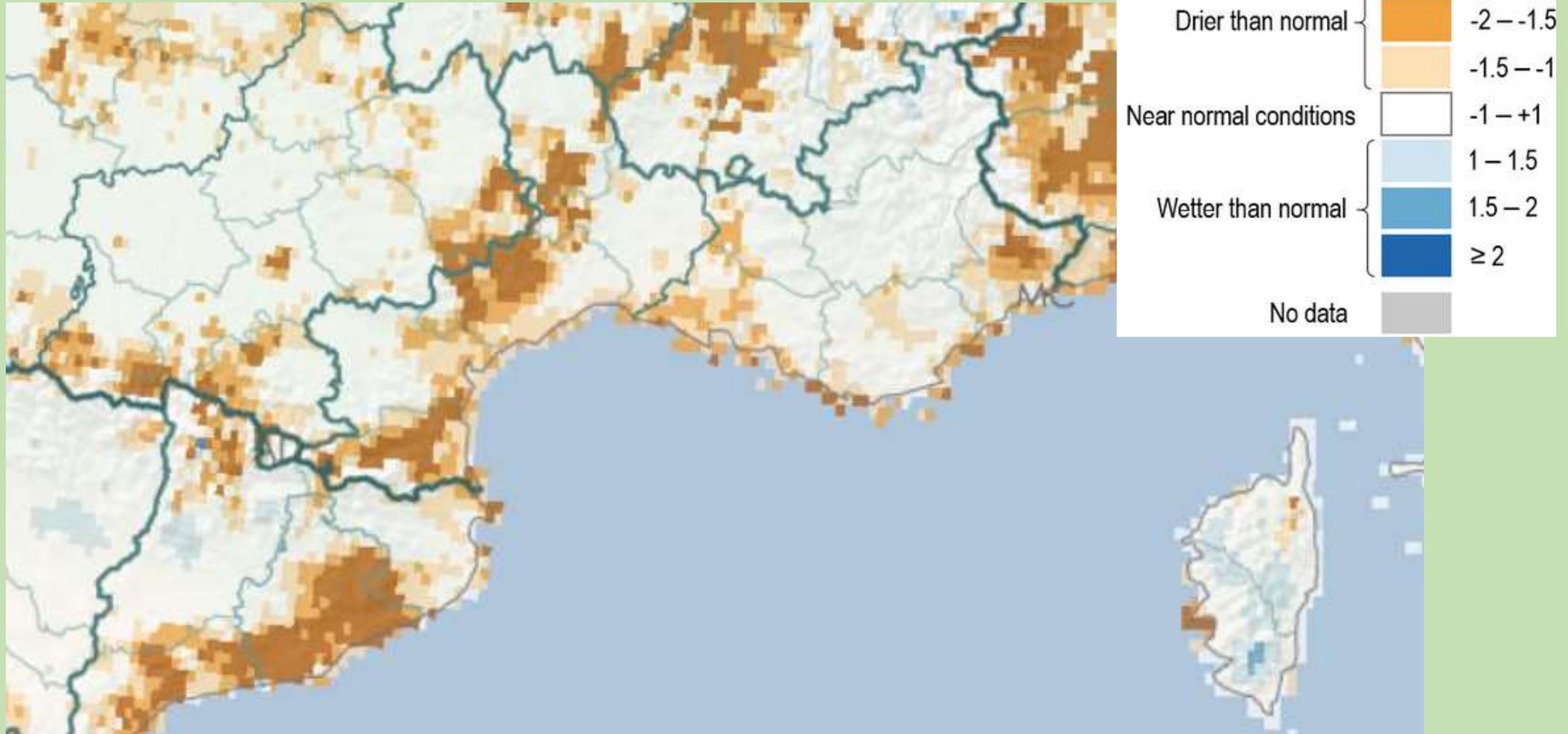
0490811120 – 0616282720

"

Point météo

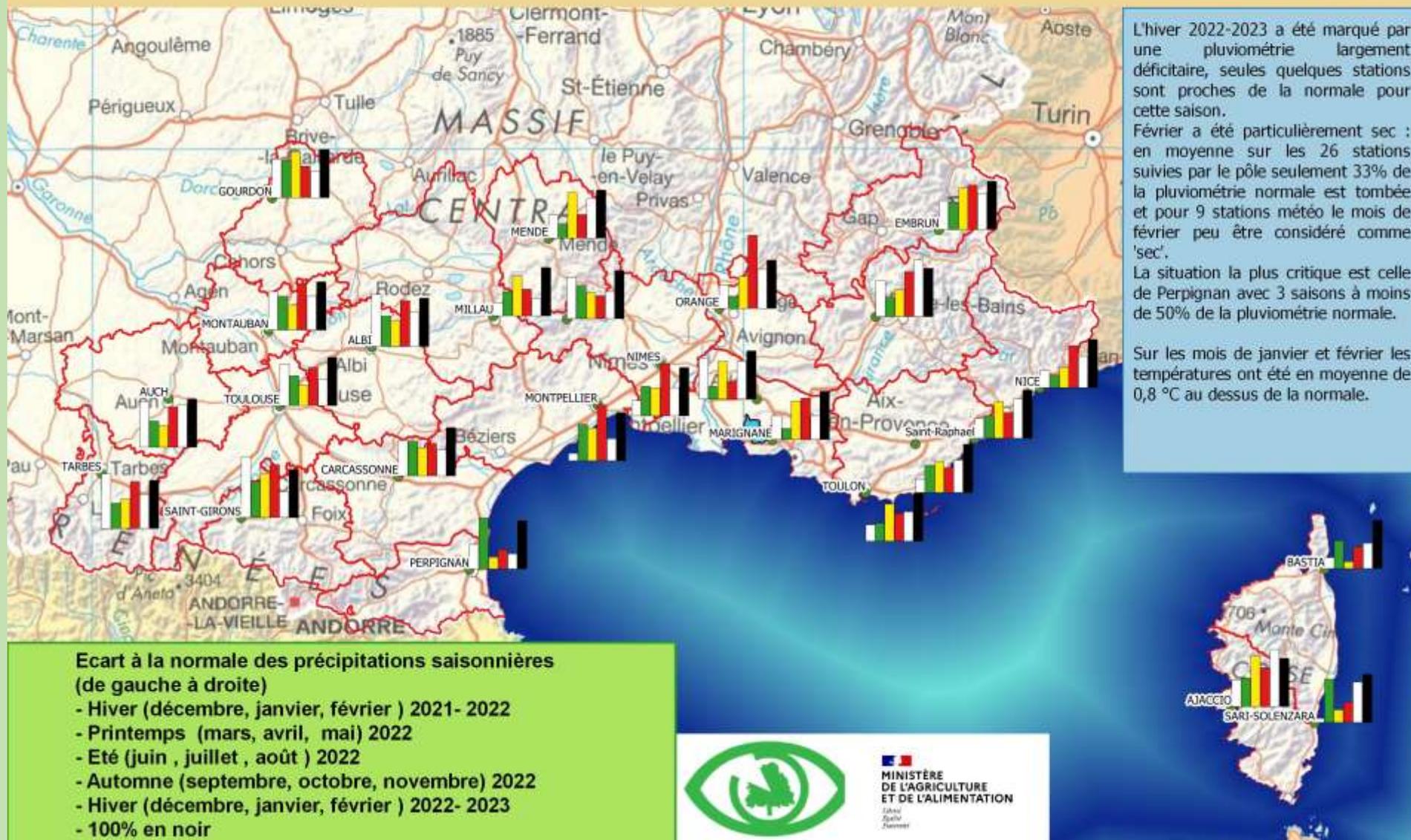
Alors que la pluie commence à tomber sur l'inter-région, nous venons de traverser une sécheresse hivernale importante (30 jours sans pluie) qui fait planer le risque d'une recharge hydrique des sols insuffisante avant la saison de végétation.

L'**indice d'humidité superficiel des sols** calculé d'après les données de télédétection faisait déjà à apparaître des zones avec un fort déficit pour la première décade de février comme le montre la carte ci-dessous. Ce sont les plantations récentes qui risquent le plus de cette situation dans un premier temps.



Evolution des précipitations saisonnières sur l'inter région sud est

point au 1er mars 2023





Liste des missions de Hubert SCHMUCK

- Année 2023 -

Nature de l'activité programmée	Nombre objectif d'observations	Nombre minimal d'observations	Nombre d'heures de travail prévues
Plantations de l'année	10	0	30
Prospection de nématode du pin	1	0	3
Prospection de Phytophthora ramorum	1	0	2
Suivi contarinia en plantation	0	0	0
Suivi contarinia en peuplement adulte	1	1	3
Participation à regroupement interrégional	1	1	15
Intercalibration régionale	1	1	11
Contrôle des placettes du réseau systématique	13	7	40
Réseau systématique (été)	4	4	12
Intercalibration nationale	1	0	15
Surveillance agrile du frêne	1	0	2
Surveillance Dendrolimus sibiricus	2	0	4
Surveillance Bretziella fagacearum	0	0	0
Participation à une formation	4	0	44
Veille sanitaire et diagnostic conseil	15	0	30
Observation à large amplitude	1	0	3
Piégeage scolyte	21	12	21
Défoliations de printemps : quadrats	7	7	21
Pontes de processionnaire du chêne	1	0	4
Rédaction du bilan annuel	1	1	11
Fiche détaillée d'observation	0	0	0
Dépérissement du hêtre	3	3	6
Suivi SORE sur les chênes	1	0	4
Observation Rénécofor d'été	3	3	12
Observation Rénécofor de printemps	2	2	8

Nombre de jours programmés : 39.2 jours